



Ddtpfe refusé l'autorisation de travail car métier non en tension

Par **maddy6**, le **28/11/2009** à **13:46**

Bonjour,

Je suis en France depuis 5 ans et je suis d'origine Indienne. Je suis rentré avec un visa étudiant malheureusement le renouvellement de titre de séjour a été refusé.

Comme je travaille en Cdi (2 CDI) dans 2 hôtels différents comme Réceptionniste et Veilleur de nuit j'ai déposé un dossier pour la régularisation par le travail après plusieurs mois ma demande vient d'être refusé par le DDTPFE pour la raison que le poste Réceptionniste et veilleur de nuit n'est pas un métier en tension sur île de France.

Donc maintenant j'ai un délai de 2 mois pour faire un recours!!

La notification a été faite le 20 nov avant la nouvelle circulaire de Eric Besson! Maintenant que dois je faire??? Faire une nouvelle demande ou bien faire un recours.

Pensez vous j'ai une chance de régulariser comme j'ai travaillé à l'hôtel???

Merci de me répondre,

Bonne journée

chandra